

Consultations sur le projet de politique culturelle du Québec
Audience du 5 septembre 2017
Avis préparé par le Conseil québécois du patrimoine vivant

Recommandations d'engagement formel envers le patrimoine immatériel ou la culture traditionnelle :

1. Lancer les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de sauvegarde du patrimoine immatériel
2. Agir en faveur de la sauvegarde des éléments du patrimoine immatériel

Monsieur le ministre, chers membres du comité, merci d'accueillir le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), le regroupement national pour la culture traditionnelle contemporaine qui fédère plus de 80 organismes aux quatre coins du Québec (dont un réseau de 21 festivals) dans les secteurs de la danse, du conte et de la musique trad, de l'artisanat, des vieux métiers et autres pratiques et savoirs transmis de génération en génération.

Depuis plusieurs années, le milieu souffle le chaud et le froid quant aux politiques gouvernementales. Plutôt le froid je dirais. Bien sûr, il y a eu l'inclusion du patrimoine immatériel dans la Loi sur le patrimoine culturel en 2011 puis la normalisation du financement du CQPV à titre de regroupement national. Mais depuis, on se demande vraiment quelle détermination a dressé les instances publiques en culture contre notre secteur d'intervention: abolition complète du programme de soutien au fonctionnement des organismes en patrimoine de portée nationale; discrimination *de facto* des camps et écoles trad du programme de formation PAFOFA; refus de mettre sur pied une mesure du Plan culturel numérique spécifique aux archives audiovisuelles liées aux traditions orales; refus de désigner légalement la sculpture d'art populaire; décision dès 2011 de ne pas mettre sur pied des plans de développement à la suite des désignations légales; retrait des appels de projets nationaux en patrimoine; absence de cible et d'enveloppe spécifique pour le patrimoine vivant dans le cadre des ententes avec les villes; exclusion de la musique traditionnelle du Conservatoire; vacance de représentant du milieu associatif au Conseil du patrimoine culturel du Québec; absence de stratégie liée au patrimoine immatériel et aux traditions vivantes, et j'en passe.

D'aucuns diront que rares sont les pays qui offrent si peu de considération à leur culture traditionnelle et à leur folklore.

Nous aurions toutes les raisons de vouloir abandonner notre quête d'équité ainsi que notre volonté d'améliorer les choses. La vaste majorité des propositions démocratiques du milieu ont en effet frappé un mur dans les dernières années, que ces propositions aient été formulées à travers des recommandations à la suite d'états généraux, des

consultations, des tables rondes, des colloques, des mémoires, des campagnes web, des études socioéconomiques ou des principes de l'UNESCO.

En dépit de cela, nous continuons de travailler d'arrache-pied pour bâtir un monde où nos enfants connaissent et pratiquent des expériences diverses; dont leur culture traditionnelle dans l'ensemble de ses riches facettes; dont leurs traditions orales. Pour bâtir un monde de fierté qui n'a pas peur de se lever contre l'uniformisation des cultures de la planète ou contre le monopole de la production de masse. Le milieu du patrimoine vivant rayonne à l'étranger, sur nos scènes, dans nos maisons et dans nos cœurs. Il est le meilleur au monde pour porter les traditions du Québec. Il fait participer les citoyens de tous âges et de toutes origines; il initie bon nombre d'échanges culturels; il crée de la richesse économique; il façonne enfin la diversité des expressions culturelles du monde.

Nous saluons bien sûr les beaux principes présents tout au long du texte du projet de politique culturelle. Nous espérons sincèrement que ceux-ci pourront avoir une incidence concrète sur nos secteurs d'intervention. Cependant, malgré la mention de l'importance du patrimoine immatériel et de ses acteurs dans le texte, nous remarquons pour la énième fois une absence d'engagement envers notre secteur, alors que des engagements formels sont pris pour le patrimoine bâti ou pour d'autres domaines de la culture. Pourquoi cela? Sommes-nous encore le dernier maillon de la chaîne? Un secteur dont on peut disposer sans gêne? Le MCC a-t-il peur des traditions québécoises? Honte?

Le projet de politique culturelle mélange en outre trois logiques patrimoniales radicalement distinctes. Même si ces logiques peuvent viser ensemble des objectifs de préservation, de valorisation et une appartenance locale, ces logiques emploient généralement un vocabulaire exogène, ont des besoins et des enjeux séparés et font l'objet de conventions internationales différentes. Elles concernent également des acteurs culturels différents. **Il apparaît donc impératif d'adapter ou de subdiviser le texte et d'établir engagements en fonction de ces trois logiques :**

- 1- Sauvegarde / développement (action culturelle, pratiques et traditions)**
- 2- Conservation (mobilier, immobilier)**
- 3- Commémoration (histoire)**

Nous soutenons par ailleurs l'heureuse initiative de favoriser le développement des langues et des cultures autochtones. Au nom du respect, de la réconciliation, de la diversité culturelle tant locale que mondiale ainsi que des engagements internationaux du Canada, un accent sur les cultures autochtones est bienvenu.

Il semble néanmoins que le texte du projet affirme implicitement que seuls les membres des Premières Nations et des Inuits (les « autres ») possèdent des traditions ancestrales, des pratiques artistiques coutumières, ou en tout cas que seules ces manifestations culturelles méritent d'être soutenues spécifiquement et de manière adéquate. Comme si la culture québécoise dans son ensemble ne recelait pas de contes, de chansons, de

musique ou de danses ancestraux, pas d'artisanat traditionnel, d'art populaire, de techniques de navigation, de techniques de construction ou de transformation des aliments ni de médecine par les plantes qui vaille la peine d'être encouragé. Comme si les cultures autochtones et non-autochtones s'étaient toujours développées dans le temps de façon radicalement séparée. Or, si l'on veut « Favoriser la rencontre et les échanges entre les Autochtones et les non-Autochtones », **il apparaît judicieux de mettre aussi sur pied des engagements concrets notamment en faveur du patrimoine immatériel de façon large**, sans quoi l'on revient à une sorte de colonialisme version 2.0 dans lequel seul « l'autre » sauvegarde ses traditions orales et ses savoirs ancestraux, au bon plaisir exotique ou touristique de la culture dominante. Avec de tels engagements en faveur de la culture traditionnelle au sens large, l'on pourra véritablement parler d'un « dialogue mutuel », « d'échanges », d'un « rapprochement » et d'une « intégration des cultures ».

Nous soutenons de plus, avec les autres membres de la coalition La Culture – le cœur du Québec, **une hausse de financement du CALQ et de la SODEC** afin de permettre notamment une amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des artisans professionnels du Québec de tous les horizons ainsi qu'un meilleur soutien aux diffuseurs spécialisés.

Pour terminer, le CQPV serait heureux de travailler à titre de partenaire majeur du ministère de la Culture à une approche conjointe de développement national des pratiques traditionnelles du Québec, qu'elles soient artistiques, artisanales, agroalimentaire, médicinales, sportives ou autres. Les milliers, voire les dizaines de milliers de gens concernés par le patrimoine vivant dans l'ensemble des régions du Québec sont fatigués des symboles, des discours et des lois sans impact, et nous les comprenons.

C'est pour cette raison que le plan d'action en culture doit inclure des :

1. Stratégie nationale de développement des pratiques traditionnelles,
2. Plans de développement des éléments du patrimoine immatériel à la suite des désignations légales du ministre,
3. Organismes en patrimoine vivant financés à l'échelle nationale, dont un ou des centre(s) nationaux ou régionaux dédiés au patrimoine vivant (diffusion, production, création, archives, recherche, médiation, formation),
4. Appels nationaux de projets au MCC avec financement adéquat,
5. Offre de formation adaptée pour les diverses disciplines de la culture traditionnelle, y compris au sein du PAFOFA,
6. Système national robuste de Maîtres de tradition orale,
7. Enveloppe spécifique pour le patrimoine immatériel dans le cadre des Ententes MCC/villes et hausse significative des ressources du Volet 5 du Fonds du patrimoine culturel.

Voir le document PDF annoté pour le détail des changements textuels proposés.